



COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES



CLASSEMENT des TERRAINS

NON CONFORMITES après visite de confirmation

Après réalisation des travaux ou modifications, levée des non-conformités pour les installations ci-dessous :

- AIX NOULETTE- Stade Florent
- AIX NOULETTE- Stade Garandel
- BOURS- Stade Municipal
- ESTEVELLES- Stade Delvallez
- LENS- Stade Wattiau

Les notifications officielles parviendront près la Commission Régionale de septembre.

NON CONFORMITES à lever

- BERLES AU BOIS- Stade Gamand
- BOIS BERNARD- Stade Municipal 1 et 2
- DOUVRAIN- Stade Magré 2
- HOUDAIN - Stade Jean Szych
- HOUDAIN- Stade Leon Blum (Foot à 8)
- NORRENT FONTES- Stade municipal 1
- PERNES- Stade Municipal

INSTALLATIONS NON CONFIRMÉES – Echéance antérieure au 31 août 2022

- ABLAIN ST NAZAIRE- Stade Cornille 1
- BEUVRY- Stade Leo Lagrange 1 et 2
- LAVENTIE- Stade du Cosec
- NOEUX LES MINES- Stade Tisserand 2
- RUITZ - Stade Municipal 1 et 2
- SAVY BERLETTE- Stade Municipal

INSTALLATION à CONFIRMER au 2e Semestre 2022

- CALONNE SUR LA LYS - Stade Serge Obry
- FONCQUEVILLERS- Stade Municipal
- HAILLICOURT- Stade Municipal 1 et 2
- HEUCHIN - Stade Municipal 1 et 2
- SAINS EN GOHELLE- Stade Municipal 2

Les installations pour lesquelles les municipalités ont effectuées les demandes de classement, ne sont pas reprises dans les listes ci-dessus.

Jean Paul TURPIN